

Le phishing est une technique qui vise à amener un utilisateur à communiquer des informations personnelles ou confidentielles sur un site internet imitant un site réputé fiable (banque, administration, etc.)

Problématique : comment vérifier que le site affiché est bien le site officiel ?

Solution : consulter la carte d'identité du site (=) le certificat électronique) avant de saisir quoi que ce soit !

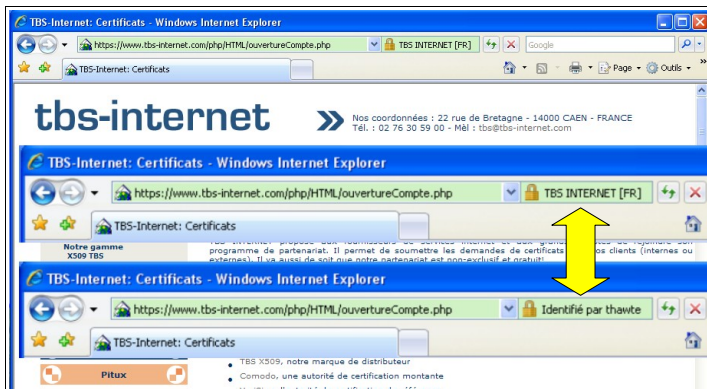
Ce qu'il faut vérifier (a minima) :

- Qui est le propriétaire du certificat
- Qui a identifié le site (autorité de certification de confiance)

Ce qu'il ne faut PAS faire :

- Saisir des informations sur un site sans SSL (https)
- Poursuivre une connexion malgré un message d'avertissement

Avec Internet Explorer 7 :



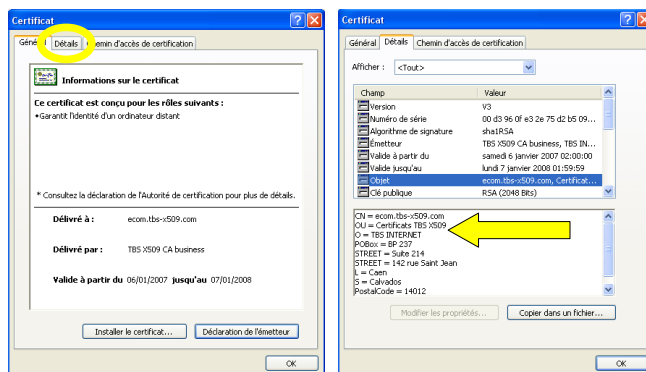
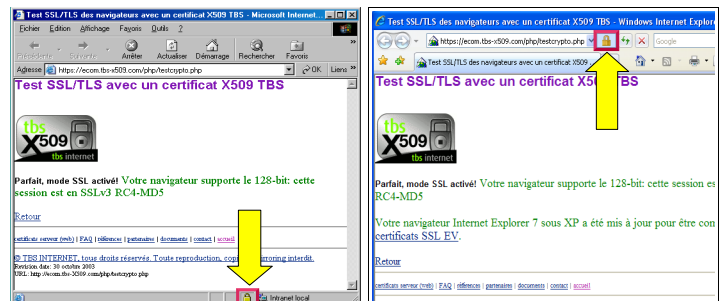
Avec Internet Explorer 7, les sites hautement sécurisés affichent une barre d'URL verte et un volet défilant comportant un cadenas doré contenant le propriétaire du site et l'autorité de certification. Le **certificat EV** active la barre verte ; c'est le plus haut niveau de sécurité SSL.

Si la barre verte apparaît, le site est sûr.

Avec Internet Explorer 5, 6, ou 7 :

Lorsque la barre d'URL reste blanche, il faut vérifier le certificat représenté par le cadenas. Avec IE7, il se trouve à côté de l'URL, cliquez dessus puis sur « afficher les certificats ». Avec IE5 ou IE6, double-cliquez sur le cadenas qui se trouve en bas à droite.

Si vous ne trouvez pas le cadenas, le site n'est pas sécurisé, passez votre chemin !



Il est nécessaire de vérifier que l'autorité de certification a bien certifié le propriétaire, en allant voir dans l'onglet « Détail » puis cliquer sur « Objet ». Vous devez vérifier le champ O.

Si le champ O contient le nom du site au lieu du nom du propriétaire, ou si le champ OU contient « domain validated », le propriétaire est inconnu, abandonnez votre connexion !



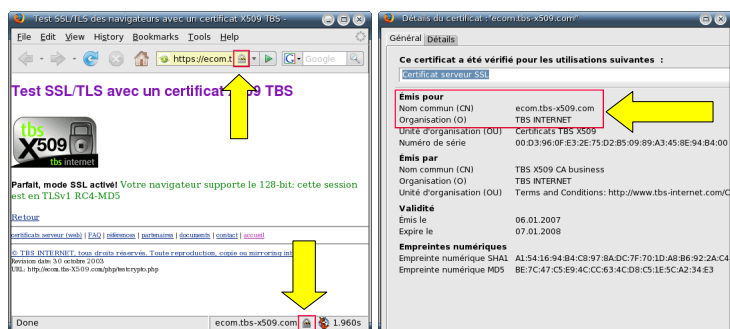
Avec Firefox :

il faut vérifier le certificat représenté par le cadenas. Un double clic sur le cadenas (qui peut se trouver en bas de la fenêtre ou à la fin de l'URL), puis bouton « Afficher ».

Si vous ne trouvez pas le cadenas, le site n'est pas sécurisé, passez votre chemin !

Le propriétaire du site doit être l'entité affichée dans « Organisation (O) ».

Si le champ « Nom commun (CN) » et « Organisation (O) » sont identiques, le propriétaire est inconnu, abandonnez votre connexion !



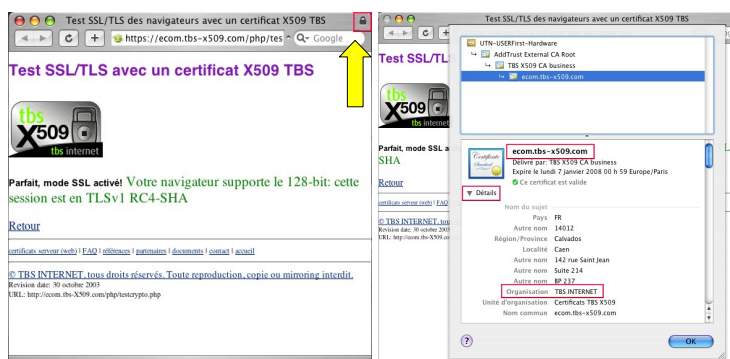
Avec Safari :

Lors d'un accès sécurisé, un cadenas apparaît en haut à droite de la fenêtre . Il faut cliquer sur le certificat puis déplier la section « Détails ».

Si vous ne trouvez pas le cadenas, le site n'est pas sécurisé, passez votre chemin !

Le propriétaire du site doit être l'entité affichée dans « Organisation ».

Si le champ « Nom commun » (titre) et « Organisation » sont identiques, le propriétaire est inconnu, abandonnez votre connexion !



Quelle autorité de certification a délivré le certificat ?

Le phishing peut être efficacement combattu en développant les réflexes de vérification des utilisateurs et l'utilisation d'autorité de certification efficaces. **Mais toutes les autorités de certification ne se valent pas !**

TBS INTERNET, spécialiste des certificats électroniques avec plus de 10 ans d'expérience, commercialise et recommande l'utilisation des autorités ci-dessous, parce qu'elles appliquent des procédures de vérification strictes, qui garantissent que le propriétaire affiché dans le certificat a bien été audité.

VeriSign	Thawte	Comodo	TBS X509

Pour évaluer vos besoins et mettre en place un certificat SSL de ces grandes marques sur vos sites, contactez TBS INTERNET sur <http://www.tbs-certificats.com/> ou par téléphone au 02 76 30 59 00.

